

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-30

présenté par

Mme Pecresse, M. Balkany, M. Bénisti, M. Carrez, M. Chartier, M. Debré, M. Douillet, M. Fillon, M. Goasguen, M. Goujon, M. Guillet, M. Herbillon, M. Houillon, M. Jacob, M. Lamour, M. Lequiller, M. de Mazières, M. Mignon, M. Myard, M. Ollier, M. Poniatowski et M. Tetart

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 64, insérer l'article suivant:****Mission « Égalité des territoires, logement et ville »**

Le Gouvernement remet au Parlement, au plus tard le 31 décembre 2012, un rapport présentant les modalités de financement du réseau de transports du Grand Paris suivant le tracé et le calendrier de mise en service arrêté par le décret n° 2011-1011 du 24 août 2011 portant approbation du schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Grand Paris, lancé par le président Nicolas Sarkozy, est un projet majeur visant notamment à apporter une solution forte et durable aux problèmes de transports rencontrés en région Ile-de-France.

A cet effet, le projet, qui a fait l'objet d'un accord entre l'Etat et la région Ile-de-France le 26 janvier 2011, propose la création de 200 kilomètres de métro automatique en boucle autour de Paris et la rénovation des transports existants.

Grâce à des interconnexions fortes avec les lignes de transports existantes, ce réseau, initialement prévu pour entrer en circulation à partir de 2018, proposera un maillage inédit du territoire facilitant les déplacements quotidiens de millions d'usagers franciliens.

Ce réseau, plébiscité par les Franciliens au cours du débat public auquel il a donné lieu, est également un formidable et puissant outil de développement du territoire. La double boucle à l'est

du territoire doit permettre de désenclaver des territoires, comme Clichy-Montfermeil, depuis trop longtemps coupés des poumons économiques de notre région. La boucle dite rouge autour de Paris doit enfin permettre de rompre avec la logique centralisatrice du réseau en étoile. Elle doit donner à des millions de Franciliens la possibilité de se rendre d'un point à un autre de la région Ile-de-France sans passer par Paris, permettant ainsi de soulager des lignes RER qui ont déjà dépassé les limites de la saturation.

Ce projet de réseau déborde enfin largement le cadre francilien et présente un caractère d'intérêt national. La liaison des aéroports internationaux d'Orly et de Roissy avec le centre de la capitale et avec La Défense doit permettre d'inscrire véritablement notre pays dans la modernité en le dotant d'infrastructures conformes à son rang de capitale d'une des premières puissances mondiales. Même chose avec la liaison prévue entre le centre de Paris et le plateau de Saclay qui doit permettre de voir émerger sur ce plateau un pôle de recherche scientifique assurant le rayonnement international de notre pays et pourvoyeur d'emplois d'avenir.

La mise en œuvre de ce projet, attendu des populations et qui fait l'objet d'un très large consensus parmi les élus quelle que soit leur étiquette politique, est soumise à la mobilisation de moyens financiers dont le montant et l'échéancier de versement ont été strictement prévus par le précédent gouvernement et sa majorité parlementaire.

Aux termes du protocole entre l'Etat et la région relatif aux transports publics en Ile-de-France du 26 janvier 2011, la Société du Grand Paris (SGP), créée par la loi pour réaliser le réseau, devait, en plus des ressources fiscales qui lui ont d'ores et déjà été affectées, recevoir une « dotation en capital » d'un montant de 4 milliards d'euros, dont une première tranche de ce capital – 1 milliard - « à partir de 2014 ».

Or cette première tranche ne figure pas dans le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 présenté par le Gouvernement. Cette « absence » a fort légitimement nourri les craintes des Franciliens et de nombreux élus quant à la volonté réelle du Gouvernement de mener à bien ce projet.

C'est pourquoi le présent amendement vise à demander au Gouvernement de présenter précisément les modalités retenues pour financer la création du réseau de transports du Grand Paris.